



Cercle de Guéret – Association pour une Constituante

Le 29/11/11

Citoyen(ne)s,

Le cercle de Guéret, avec regret, ne sera pas présent à la réunion du 3 décembre.

Néanmoins, nous vous communiquons certaines de nos positions actuelles :

- opposition très ferme au mode de scrutin choisi en Tunisie ;
- le scrutin uninominal semble le plus indiqué ;
- **les constituants, comme n'importe quel mandataire, doivent être révocables en cours de mandat.**

Sur ce dernier point, quelques précisions...

Initialement, le constituant doit se tenir à ses engagements pris lors de la campagne électorale devant les électeurs. Mais, bien entendu, la Constituante doit être un lieu de débat permettant à certains de ses membres de mettre en lumière des idées insuffisamment mises en avant -voire pas du tout- jusqu'ici, ce qui obligera des mandataires à revoir certaines de leurs positions. Régulièrement, ces derniers devront se représenter devant les citoyen(ne)s pour faire valider leurs prises de positions lors des délibérations.

Les citoyen(ne)s auront connaissance des débats de la Constituante. Parmi ces dernier(e)s, certain(e)s changeront d'avis sur des questions essentielles. Il faut donc leur donner la possibilité d'exprimer leur nouvelle perception des choses et permettre un basculement de majorité lors du processus constituant.

Les mandataires/constituants doivent être sous le contrôle des citoyen(ne)s du début jusqu'à la fin du processus constituant.

Bien évidemment, aucun autre mode d'élection que celui basé sur le suffrage universel, n'est à envisager. Le suffrage universel doit être particulièrement défendu à l'heure où l'extrême-droite essaye de nouveau de le discréditer comme pendant l'entre-deux-guerres.

Il va de soi que la Constitution doit être validée par référendum.

Amicalement.

John Groleau, responsable du cercle de Guéret